

Paris, le 11 juillet 2012

Test de l'ABE sur les besoins en fonds propres des banques européennes :

Les banques françaises respectaient l'objectif de 9 % dès le 31 mars 2012

L'agence bancaire européenne a conduit un exercice visant à mettre en évidence les éventuels besoins en fonds propres pour répondre aux inquiétudes sur les expositions aux dettes souveraines et dont les modalités ont été approuvées par le Conseil européen du 26 octobre 2011.

71 établissements, pris parmi ceux déjà soumis aux stress tests de juillet 2011, ont été soumis à l'exercice dont l'objectif était de créer un coussin de sécurité pour démontrer la capacité des banques à supporter différents chocs tout en maintenant un niveau adéquat de fonds propres.

Les banques devaient respecter un objectif de ratio « Core Tier One » de 9% d'ici à fin juin 2012, incluant un impact reflétant les valeurs de marché des dettes souveraines européennes au 30 septembre 2011. La méthodologie suivie est sur le site de l'ABE (www.eba.europa.eu).

Les banques françaises ont soumis au début de l'année 2012 à l'autorité de contrôle prudentiel les plans de renforcement de leurs fonds propres et d'évolution de leurs risques montrant leur capacité à atteindre l'objectif de 9 % de « Core Tier One » au 30 juin 2012.

Les résultats définitifs seront publiés en septembre mais d'ores et déjà les banques françaises respectaient l'objectif de 9 % dès le 31 mars 2012.

Pour les 4 banques françaises soumises à l'exercice –BNP PARIBAS, Groupe BPCE, Groupe CREDIT AGRICOLE et SOCIETE GENERALE, lesquelles représentent plus de 80% du secteur bancaire français – le besoin total en fonds propres s'élevait à 7,3 milliards d'euros au 30 septembre 2011. Au 31 mars 2012, les 4 banques affichent un excédent de 14,7 milliards d'euros par rapport à l'objectif de 9 % de « Core Tier One ».

Christian Noyer, Président de l'autorité de contrôle prudentiel, s'est félicité de ces bons résultats qui devraient être confirmés avec les données au 30 juin 2012. D'ores et déjà, les résultats obtenus au 31 mars 2012 confirment la capacité des banques françaises à renforcer leurs fonds propres tout en continuant à assurer le financement de l'économie.

La situation détaillée banque par banque est présentée en annexe.

À propos de l'ACP

Issue principalement de la fusion de la Commission bancaire et de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, l'Autorité de contrôle prudentiel, autorité administrative indépendante adossée à la Banque de France, est chargée de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et d'assurance dans l'intérêt de leurs clientèles et de la préservation de la stabilité du système financier.

Annexe

Besoin/excédent de fonds propres issu de l'exercice coordonné par l'ABE

	Situation au 30 septembre 2011			Situation au 31 mars 2012	
	<i>Ratio Core Tier 1</i> (1)	<i>Besoin de fonds propres par rapport à l'objectif de 9% (en milliards d'euros)</i> (2)	<i>dont coussin de sécurité sur expositions souveraines (en milliards d'euros)</i>	<i>Ratio Core Tier 1</i> (2)	<i>Excédent de fonds propres par rapport à l'objectif de 9 % (en milliards d'euros)</i> (2)
BNP PARIBAS	8,8 %	1,5	2,5	10,0 %	5,7
GROUPE BPCE	8,1 %	3,7	1,0	9,3 %	1,0
GROUPE CREDIT AGRICOLE	9,2 %	-	-	10,4 %	6,7
SOCIETE GENERALE	8,4 %	2,1	-	9,4 %	1,3

(1) Après application de la CRD3 et du coussin de sécurité sur expositions souveraines estimé conformément à la note méthodologique publiée par l'EBA (www.eba.europa.eu), par référence aux valeurs de marché au 30 septembre 2011.

(2) Après application du coussin de sécurité sur expositions souveraines